

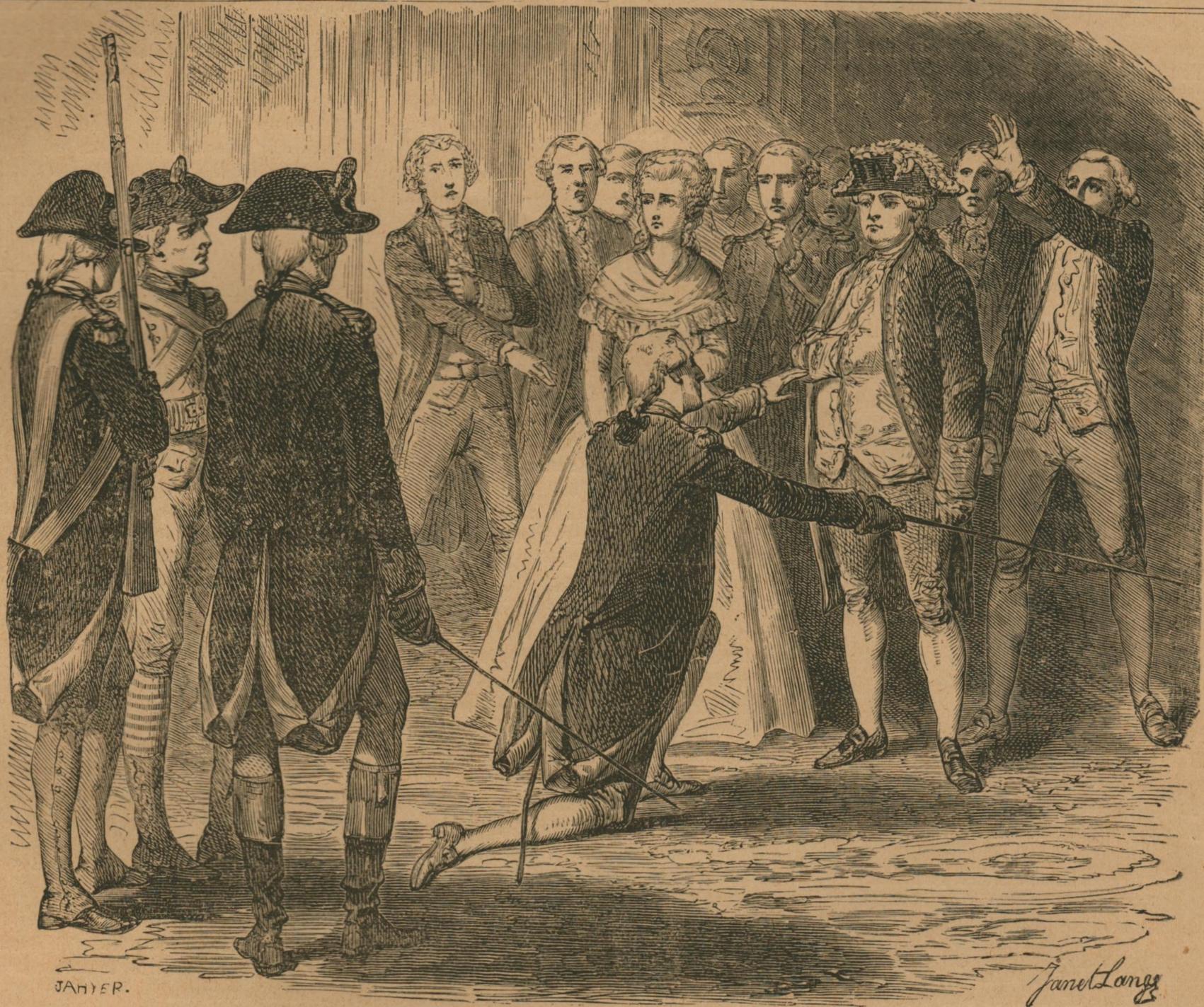
A. DUMAS - LAMARTINE - DE BALZAC
E. SUE - J. SANDEAU - O. FEUILLET
H. MURGER - TH. GAUTIER - MÉRY
G. DE BERNARD - E. SOUVESTRE

V. HUGO - G. SAND - A. DE MUSSET
F. SOULIÉ - J. JANIN - A. KARR
A. DUMAS FILS - L. GOZLAN
E. SCRIBE - P. FÉVAL - ETC.

LES BONNS ROMANS

SOMMAIRE

LA COMTESSE DE CHARNY, par ALEXANDRE DUMAS
SOUS LES TILLEULS, par ALPHONSE KARR
SOUS LA TONNELLE, par ÉMILE SOUVESTRE



Il se jeta aux genoux du roi. — page 66, col. 1.

LA COMTESSE DE CHARNY

PAR

ALEXANDRE DUMAS (1).

DE TROIS A SIX HEURES DU MATIN. (Suite.)

En arrivant dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, Mandat se trouve en face de visages inconnus et sévères.

C'est l'insurrection tout entière qui vient demander compte de sa conduite à l'homme qui l'a voulu, non-seulement combattre dans son développement, mais étouffer à sa naissance.

Aux Tuileries il interrogeait, vous vous rappelez sa scène avec Pétion? Ici il va être interrogé.

Un des membres de la nouvelle commune, de cette commune terrible qui étouffera l'Assemblée législative et luttera avec la Convention. Un des membres de la nouvelle commune s'avance et au nom de tous :

— Par quel ordre as-tu doublé la garde au château? demanda-t-il.

— Par ordre du maire de Paris, répond Mandat.

— Où est cet ordre?

— Aux Tuileries, où je l'ai laissé, afin qu'il fût exécuté en mon absence.

— Pourquoi as-tu fait marcher les canons?

— Parce que j'ai fait marcher le bataillon, et que quand le bataillon marche, les canons marchent avec lui.

— Où est Pétion?

— Il était au château quand j'ai quitté les Tuileries.

— Prisonnier?

— Non, libre et se promenant dans le jardin.

En ce moment l'interrogatoire est interrompu.

Un membre de la nouvelle commune apporte une lettre décachetée, et demande à en faire tout haut la lecture.

Mandat n'a besoin que de jeter un coup d'œil sur cette lettre pour comprendre qu'il est perdu. Il a reconnu son écriture.

Cette lettre, c'est l'ordre envoyé à une heure du matin au commandant du bataillon de service à l'arcade Saint-Jean d'attaquer par derrière l'attroupement qui se portait au château, tandis que le bataillon du Pont-Neuf l'attaquerait en flanc; l'ordre est tombé entre les mains de la commune après la retraite du bataillon.

L'interrogatoire est fini; quel aveu pourrait-on faire à l'accusé plus terrible que cette lettre!

Le conseil décida que Mandat serait conduit à l'Abbaye. Puis le jugement fut lu à Mandat. Ici commence l'interprétation. En lisant le jugement à Mandat, le président, assure-t-on, fit de la main

(1) Tous droits réservés.